

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - Exercice 2018 - 2ième répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine de la santé pour un total de 64 500 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'octroyer des subventions d'équipement à des associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 26 600 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec les associations : SLA Aide et soutien, Association Handident PACA et Ressource,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental. La dépense d'investissement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**